
États financiers de Fondation de l'Hôpital St. Mary

31 mars 2026

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des produits et charges	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-15
Annexe	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la
Fondation de l'Hôpital St. Mary

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2026 et 2025, de l'actif à court terme aux 31 mars 2026 et 2025, et de l'actif net aux 1^{er} avril et aux 31 mars des années fiscales 2026 et 2025. Nous avons également exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 9 juin 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125888

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État des produits et charges
Exercice terminé le 31 mars 2026

	Notes et annexe	2026				2025
		Fonds de dotation	Fonds affectés	Fonds général	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Dons et événements		128 900	3 624 699	33 391 398	37 144 997	13 848 535
Revenus de placement	3	738 767	421 522	5 408 395	6 568 684	4 456 864
		867 667	4 046 221	38 799 793	43 713 681	18 305 399
Charges						
Salaires		—	—	1 394 501	1 394 501	1 267 931
Dépenses événements		—	51 719	831 247	882 966	871 645
Dépenses administratives et coûts des campagnes de financement		—	—	703 782	703 782	380 998
Frais de placement		—	—	181 486	181 486	161 025
Amortissement et radiation des immobilisations corporelles		—	—	3 332	3 332	14 543
		—	51 719	3 114 348	3 166 067	2 696 142
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants		867 667	3 994 502	35 685 445	40 547 614	15 609 257
Dons octroyés à Centre hospitalier de St. Mary	A	—	(4 497 227)	(2 193 927)	(6 691 154)	(4 317 505)
Chaires et projets spéciaux		—	(170 000)	(74 857)	(244 857)	(600 840)
Excédent des produits sur les charges		867 667	(672 725)	33 416 661	33 611 603	10 690 912

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État de l'évolution des soldes de fonds
Exercice terminé le 31 mars 2026

	Notes	Fonds de dotation	Fonds affectés	Investis en immobili- sations	Non affectés	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2024		10 089 880	18 017 791	23 170	14 354 895	42 485 736
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		536 750	342 464	(14 543)	9 826 241	10 690 912
Transfert interfonds	6	(100 000)	470 171	—	(370 171)	—
Solde au 31 mars 2025		10 526 630	18 830 426	8 627	23 810 965	53 176 648
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		867 667	(672 725)	(3 332)	33 419 993	33 611 603
Acquisition d'immobilisations corporelles		—	—	1 187	(1 187)	—
Transfert interfonds	6	—	858 305	—	(858 305)	—
Solde au 31 mars 2026		11 394 297	19 016 006	6 482	56 371 466	86 788 251

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary**Bilan**

au 31 mars 2026

	Notes	2026	2025
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		735 262	633 617
Débiteurs		647 270	1 069 782
Frais payés d'avance		158 054	136 866
		1 540 586	1 840 265
Portefeuille de placements, à la juste valeur	4	87 498 583	54 092 516
Immobilisations corporelles	5	6 482	8 627
		89 045 651	55 941 408
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		241 830	228 174
Sommes dues à Centre hospitalier de St. Mary		1 842 900	2 335 861
Produits reportés		172 670	200 725
		2 257 400	2 764 760
Promesses de dons à payer	10		
Soldes de fonds			
Dotation	7	11 394 297	10 526 630
Affectés d'origine externe	8	19 016 006	18 830 426
Général			
Investis en immobilisations		6 482	8 627
Non affectés		56 371 466	23 810 965
		86 788 251	53 176 648
		89 045 651	55 941 408

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	33 611 603	10 690 912
Ajustements pour :		
Amortissement et radiation des immobilisations corporelles	3 332	14 543
Gains réalisés sur les placements	(1 507 556)	(2 403 045)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	(2 922 101)	(427 123)
Dons d'actions reçus	(1 910 439)	(850 376)
	27 274 839	7 024 911
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	422 512	(433 852)
Frais payés d'avance	(21 188)	(24 023)
Créditeurs et charges à payer	13 656	35 626
Sommes dues à Centre hospitalier de St. Mary	(492 961)	1 238 795
Produits reportés	(28 055)	135 775
	27 168 803	7 977 232
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 187)	—
Acquisition de placements	(44 639 727)	(25 795 486)
Réalisation de placements	17 573 756	17 856 202
	(27 067 158)	(7,939 284)
Augmentation nette de l'encaisse	101 645	37 948
Encaisse au début	633 617	595 669
Encaisse à la fin	735 262	633 617

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et objectif de la Fondation

Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est une œuvre de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Fondation est considérée comme une fondation publique et est assujettie aux articles de cette loi. L'objectif de la Fondation est d'amasser des fonds pour les besoins du Centre hospitalier de St. Mary (l'« hôpital ») qui ne sont pas subventionnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'hôpital est un centre hospitalier accrédité universitaire (CHAU) affilié à McGill.

2. Méthodes comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) en utilisant la méthode de la comptabilité par fonds affectés et ils tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les dons et les autres produits reçus par la Fondation sont classés dans trois fonds : le fonds de dotation, les fonds affectés et le fonds général.

Le fonds de dotation regroupe les dons sujets aux stipulations des donateurs qui requièrent que le capital soit conservé. Le solde du fonds représente les contributions originales en dotation et les revenus de placement cumulés qui doivent être réinvestis à titre de capital dans le fonds de dotation selon la présente politique de gestion de fonds de la Fondation.

Les fonds affectés incluent toutes les ressources sujettes aux exigences spécifiées par les donateurs, incluant les revenus de placement réalisés par les fonds de dotation restreints. Le solde de fonds consiste alors en des fonds affectés reçus, mais non utilisés.

Le fonds général regroupe les fonds non affectés, incluant certaines sources de fonds qui ne sont pas sujettes à des stipulations spécifiques et qui doivent être utilisées pour les besoins des opérations ou à la discrétion du conseil d'administration de la Fondation. Les fonds investis en immobilisations sont présentés à la valeur des immobilisations moins l'amortissement cumulé.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés. Les revenus de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation. Les revenus de placement non affectés sont enregistrés dans le fonds général. Afin de protéger le capital doté contre l'inflation, seul un pourcentage, établi par le conseil, de la juste valeur initiale du capital doté est mis à disposition et est enregistré dans les fonds affectés. Tout excédent des revenus de placement réalisés provenant des dotations au-delà du montant établi est enregistré comme revenu de placement dans le fonds de dotation. Dans l'éventualité d'un déficit, un revenu négatif de placement est enregistré dans le fonds de dotation, diminuant le revenu de placement précédemment cumulé.

Dons

Les promesses de dons sont divulguées dans les notes complémentaires aux états financiers et ne sont comptabilisées qu'au moment de l'encaissement.

Biens et services reçus à titre gratuit

La valeur des biens et services reçus à titre gratuit est comptabilisée comme produit ou comme charge dans les états financiers lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsqu'il s'agit de biens et services qu'on se procure normalement contre un paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit. De plus, chaque année, de nombreux bénévoles offrent à la Fondation une grande partie de leur temps pour assurer la prestation de ses services. Ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile et selon les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception du portefeuille de placements, qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés au portefeuille de placements sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction de tous les autres instruments sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains ou les pertes, réalisés ou non réalisés, résultant de la conversion sont inclus dans les produits. La Fondation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux de change.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Revenus de placement

	2026	2025
	\$	\$
Intérêts	1 255 803	810 763
Dividendes et autres distributions	883 224	815 933
Gains réalisés sur les placements	1 507 556	2 403 045
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	2 922 101	427 123
	6 568 684	4 456 864

Les produits de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation décrite à la note 2, ce qui résulte en la présentation des revenus de placement à l'état des produits et charges comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Fonds de dotation	738 767	514 050
Fonds affectés	421 522	406 064
Fonds général	5 408 395	3 536 750
	6 568 684	4 456 864

4. Portefeuille de placements, à la juste valeur

	2026	2025
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 855 381	15 458 393
Obligations – canadiennes	10 841 544	8 087 927
Fonds commun, équité et obligations canadiennes	4 166 969	4 113 922
Actions – canadiennes	17 134 287	14 333 303
Actions – étrangères	14 008 325	11 630 741
Investissements alternatifs	492 077	468 230
	87 498 583	54 092 516

4. Portefeuille de placements, à la juste valeur (suite)

Risque de marché

La Fondation est sujette au risque du marché, lequel représente le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie découlant de la variation des prix du marché, que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques liés à l'émetteur ou les facteurs affectant tous les titres échangés sur le marché. Ces risques résultent de la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change. La concentration du risque est mitigée étant donné la diversification du portefeuille d'investissement de la Fondation.

Risque de change

La Fondation détient des placements en devises. Elle est donc soumise aux fluctuations des devises. La juste valeur des actions américaines est convertie au taux de change en vigueur à la fin de l'année était de 1,3939 en 2026 (1,4376 en 2025) et représentait 33,77 % (35,64 % en 2025) du solde des actions étrangères.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation a des placements en obligations qui portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces obligations. Les obligations détenues par la Fondation portent intérêt à des taux variant entre 0,63 % et 5,70 % (0,90 % et 5,70 % en 2025) et viennent à maturité dans les vingt-quatre prochaines années (dix-neuf années en 2025).

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une partie importante du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables liées aux conditions économiques ou politiques. Le risque de crédit est causé par le fait que la Fondation possède des obligations. Il y a donc un risque que les émetteurs ne soient pas en mesure de payer les montants dus à la Fondation. La Fondation gère ce risque par la diversification des placements de son portefeuille de placements.

5. Immobilisations corporelles

	2026			2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	181 605	175 123	6 482	8 627
Améliorations locatives	31 525	31 525	—	—
	213 130	206 648	6 482	8 627

6. Virements interfonds

Le conseil d'administration de la Fondation peut autoriser, de temps en temps, des virements interfonds selon la direction stratégique de l'hôpital. Les virements interfonds comprennent majoritairement des fonds obtenus par l'entremise des événements de collecte de fonds et sont alloués à certains projets internes et externes. En 2026, un montant de 592 268 \$ provenant du tournoi St. Mary's Masters, ainsi que 183 566 \$ provenant du fonds non affecté « Le prochain siècle de soins », ont été transférées aux fonds affectés pour le projet de rénovation de l'urgence dont le début est prévu à l'été 2026. Des transferts du fonds général vers les fonds affectés ont également été effectués, soit 22 036 \$ pour couvrir les initiatives du Conseil des gouverneurs, 54 998 \$ pour contribuer au projet de concert en réalité virtuelle, et 5 437 \$ pour couvrir divers besoins départementaux. En 2025, un montant de 100 000 \$ a été transféré d'un fonds de dotation au Bal St. Mary's 2024. Les transferts du fonds général aux fonds affectés incluent un montant de 7 399 \$ pour couvrir les besoins en fournitures de l'unité de maternité, 29 418 \$ pour les initiatives du Conseil des gouverneurs, 250 000 \$ pour les initiatives futures du programme « Le prochain siècle de soins », 100 854 \$ pour les besoins futurs en urologie, et 82 500 \$ pour la rénovation de la clinique gériatrique.

7. Dotation

	2026	2025
	\$	\$
Chaire de McGill – famille et recherche en médecine communautaire	3 863 711	3 614 622
Chaire de McGill – traitement communautaire du cancer	4 470 838	4 182 607
Médecine familiale	117 462	109 378
Oncologie	269 233	250 702
Hélène Derouin Renaud	213 088	198 423
Fonds Johnson pour la gériatrie	279 617	255 763
Edward Tinmouth	393 666	366 572
Gail Hutchison	477 495	424 442
St. George's Lodge	177 803	165 566
Dialyse rénale	290 679	270 673
Bourse Hingston Leadership médical	192 991	177 865
Fonds J. Desmarais pour les infirmières	93 155	86 744
Fonds I.C.U.	116 444	108 430
Ophtalmologie	93 155	86 744
Héritage des Gouverneurs de St. Mary's	27 305	25 426
Bourse de recherche en soins infirmiers Arvind K. Joshi	216 244	201 360
Joyce Stuart Slapcoff	1 411	1 313
Dr Mohammad Saeed Chughtai – Prix excellence en chirurgie	100 000	—
	11 394 297	10 526 630

8. Affectés d'origine externe

	2026	2025
	\$	\$
Projet de développement du campus	4 540 411	4 610 432
Prochain siècle de soins	4 136 252	2 608 071
Décaissement des intérêts de dotation	1 651 785	1 572 148
Un pas vers la guérison	1 011 998	761 377
Maladies du cœur et de l'AVC	630 323	635 401
Programme de traitement du cancer	580 936	687 617
Fonds Pamela Prchal pour l'avancement contre le cancer	463 439	463 439
Bourses orthopédiques	454 062	334 568
Fonds général auxiliaire	443 261	308 739
Urologie	371 283	349 798
Médecine	362 721	482 401
Dr. Hemmings bourse de recherche en médecine pelvienne féminine	310 863	324 325
Chirurgie générale	280 059	279 656
Fonds pour l'équipement orthopédique	275 203	276 117
Médecine familiale	273 008	247 357
Rénovation du département de psychiatrie	267 822	1 847 749
Urgence	254 089	246 830
Projet GRASP	229 184	261 223
Avancement professionnel	208 348	208 348
Psychiatrie	207 488	113 928
Ophtalmologie	183 456	310 419
Obstétrique	182 671	128 353
Programme de mentorat en soins infirmiers	149 102	168 906
Fonds de formation en orthopédie	134 393	113 811
CHSM Maternité/Enfants des médecins	127 185	119 103
Symposium Can-Tox	121 000	69 500
Fonds rénal	112 095	89 213
Autres ayant un solde inférieur à 100 000 \$ chacun	1 053 569	1 211 597
	19 016 006	18 830 426

9. Promesses de dons à recevoir, non reconnues dans les états financiers

En fin d'exercice, la Fondation a fait des promesses de dons à recevoir totalisant 22 292 448 \$ qui s'échelonnent jusqu'en 2035 comme suit :

	\$
2027	6 090 074
2028	13 556 552
2029	1 332 500
2030	1 188 322
2031	25 000
2032	25 000
2033	25 000
2034	25 000
2035	25 000
	<u>22 292 448</u>

10. Promesses de dons à payer, non reconnues dans les états financiers

En fin d'exercice, la Fondation a fait des promesses de dons à payer à l'hôpital dont le paiement est prévu sur une période de 10 ans pour les montants suivants :

	\$
Chaire de McGill en Médecine familiale et communautaire	120 000
Chaire de McGill en Soins communautaires en cancérologie	280 000
Réseau de cancérologie Rossy	1 186 724
Recherche médicale et enseignement	2 048 362
Bourse de développement de carrière en oncologie	180 000
Financement supplémentaire – 5 ^e étage	92 759
CHSM – équipement site spécifique (urologie, gastroentérologie, anesthésiologie, unité de soins intensifs, orthopédie, urgence)	1 204 646
Projet orthopédique	373 780
Clinique de gériatrie et équipe multidisciplinaire	472 276
Financement provisoire – Rénovations dans le cadre de l'Initiative adaptée aux personnes âgées – à financer par le CIUSSS ODIM	697 326
Projet d'apnée du sommeil	24 831
Programme de développement professionnel en soins infirmiers	172 300
Rénovation de l'unité de psychiatrie	6 000 000
Programme de dossiers électroniques des patients	575 000
Rénovation du service de l'urgence	16 300 000
Rénovation du service de chirurgie / des salles d'opération	10 000 000
Bourse de perfectionnement en pneumologie	55 000
Modernisation des installations*	<u>16 000 000</u>
	<u>55 783 004</u>

* L'hôpital a élaboré un projet global de modernisation pour lequel la Fondation a fait une promesse de remettre jusqu'à 16 000 000 \$, conditionnellement à la faisabilité du projet et à d'autres considérations de la part de la Fondation. Les montants déboursés relatifs à cette promesse de dons sont prévus être payés dans les trois à cinq prochaines années.

10. Promesses de dons à payer, non reconnues dans les états financiers (suite)

Les montants déboursés relatifs à ces promesses de dons à payer dépendront du moment où l'hôpital effectuera ces projets et dépendront aussi du revenu net disponible de la Fondation. Les montants réclamés par l'hôpital sont reconnus uniquement lorsqu'ils sont adéquatement soumis, revus et approuvés par la Fondation.

11. Instruments financiers

Risque de liquidité

L'objectif de la Fondation est d'avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance. La Fondation gère ses liquidités générées par ses activités de manière à respecter ses engagements. Au 31 mars 2026, ses obligations financières les plus importantes sont les créditeurs et charges à payer et les sommes dues à l'hôpital.

Fondation de l'Hôpital St. Mary**Annexe**

Exercice terminé le 31 mars 2026

Dons octroyés à Centre hospitalier de St. Mary – Annexe A

	2026	2025
	\$	\$
Des fonds affectés		
Développement campus	2 726 849	861 973
Gériatrie	649 330	561 818
Médecine	543 595	231 652
Fonds de cancérologie	320 443	428 409
Avancement professionnel	126 185	61 760
Urgence	49 673	42 505
Psychiatrie	41 949	36 558
Médecine familiale	19 934	68 516
Autres projets	19 269	10 462
	4 497 227	2 303 653
Du fonds général non affecté		
Recherche médicale et enseignement	2 136 923	1 584 456
Équipements médicaux	44 955	123 139
Programmes et services	12 049	18 398
Rénovations	—	24 698
Centenaire	—	263 161
	2 193 927	2 013 852
	6 691 154	4 317 505